

322^e réunion

Conseil syndical

Jeudi 06 décembre 2018, 11 h 45



**Syndicat des professeurs
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Rapport du comité des relations de travail
6. Nouveau conseiller aux affaires universitaires (Embauche)
7. Conférence des directeurs et des directrices de département 2.0
8. Affiliation du Syndicat à une centrale syndicale
9. Tribune des délégués et des déléguées
10. Adoption du procès-verbal de la 321^e réunion du conseil syndical
11. Information et dépôt de documents
 1. Agenda du mois décembre 2018
12. Allocation de retraite du conseiller aux affaires universitaires
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine rencontre : 31 janvier 2019
15. Levée de l'assemblée

Point 4

**Adoption de l'ordre du
jour**

Projet de résolution

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 322^e réunion du conseil syndical;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur..., il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 322^e réunion du conseil syndical du 6 décembre 2018.

Point 5

Rapport du comité des
relations de travail

*** Plusieurs dates audiences de griefs réservées**

*** Griefs : dommages découlant du lock-out**

date réservée : 29 mars 2019

*** Besoins de personnes pour travailler à la préparation du dossier**

*** Midi information (mercredi) /discussion (1 fois /mois)**

Point 6

Nouveau conseiller aux
affaires universitaires
(Embauche)

23 août 2018

Le conseiller aux affaires universitaires (CAU) annonce son intention de prendre sa retraite à la fin de l'année (31 décembre).

Le comité exécutif forme un comité de sélection composé du Président, du VPAU, de la VPSC, du trésorier et du conseiller aux affaires universitaires, à titre de personne-ressource.

21 septembre 2018

Le comité de sélection se réunit une première fois afin de discuter des responsabilités actuelles du CAU et de la possibilité de réorganiser les fonctions liées à ce poste.

10 octobre 2018

Le comité prend connaissance de l'inventaire exhaustif des tâches accomplies par le CAU, puis discute de l'affichage du poste, du processus d'embauche et du calendrier des rencontres.

19 octobre 2018

Le comité de sélection convient du contenu de l'offre d'emploi, version abrégée et version allongée, et des lieux de diffusion.

1^{er} novembre 2018

Le comité de sélection se réunit pour discuter du déroulement des entrevues.

2-15 novembre 2018

Affichage de l'offre d'emploi : Le Nouvelliste, Jobboom, Indeed, le Personnet de l'UQTR, LinkedIn, Réseau Info AMEQ en ligne, les syndicats de professeurs de l'UQ et l'ensemble des professeurs de l'UQTR.

19 novembre 2018

Le comité de sélection se réunit pour prendre connaissance :

- * De la mise à jour du tableau synthèse des candidatures reçues;
- * Des CV reçus;
- * Du calendrier d'embauche;
- * Des propositions de questions pour les entrevues;
- * De la grille d'évaluation des candidats;
- * Du message à faire parvenir aux candidats retenus;
- * De l'autorisation demandée aux candidats retenus pour contacter les références fournies.

Le Syndicat a reçu 34 candidatures et trois candidats ont été retenus pour les entrevues.

Les personnes non retenues ont reçu un message les remerciant de l'intérêt qu'elles portent au Syndicat.

Les trois personnes sélectionnées ont reçu une invitation pour les entrevues contenant également les attentes du comité de sélection.

22 novembre 2018 de 11 h 30 à 18 h 30

Le comité de sélection rencontre les trois candidats retenus.

L'entrevue durait une heure et se concluait par une simulation (environ 15 minutes) d'une réunion du comité exécutif. Cette simulation avait pour but de placer le candidat en position de secrétaire d'assemblée afin de lui demander de produire un procès-verbal par la suite.

L'entrevue était suivie d'une période de tests d'une durée de 1 h 15 :

- * Production d'un procès-verbal de la simulation précédente;
- * Test de français;
- * Résumé d'une politique de l'UQTR et production d'un PowerPoint;
- * Production d'un chiffrier Excel pour répondre à trois questions reliées au rapport financier 2017-2018 de l'UQTR.

26 novembre 2018

Le comité de sélection se réunit pour analyser les résultats des tests et formuler une recommandation au comité exécutif.

29 novembre 2018

Recommandation de la candidature retenue au comité exécutif.

Recommandation du comité de sélection

Le comité de sélection a élaboré un système de notation pour classer les candidatures. Chacun des aspects suivants était noté :

• Qualité du curriculum vitae		40 %
Scolarité	10%	
Expérience	10 %	
Pertinence des tâches accomplies	10 %	
Connaissance du milieu universitaire	10 %	
Connaissance du milieu syndical	5 %	
• Entrevue		35 %
• Tests		25 %
Rédaction d'un procès-verbal	10 %	
Test de français	5 %	
Résumé de la politique et Power Point	5 %	
Production d'un chiffrier	5 %	

Le président, le VPAU, la VPSC et le trésorier complètent la grille de pointage selon les critères annoncés. Le conseiller aux affaires universitaires ne participe pas à la notation des candidats.

Après le décompte des résultats et après la période de délibérations, les membres du comité de sélection recommandent la candidature de M. François Landry (voir curriculum vitae).

Recommandation du comité exécutif

- Considérant** la prise de retraite de M. Alain Gamelin, à titre de conseiller aux affaires universitaires du Syndicat, le 31 décembre 2018;
- Considérant** la décision du comité exécutif de combler le poste de conseiller aux affaires universitaires;
- Considérant** la création par le comité exécutif d'un comité de sélection composé du président, du VPAU, de la VPSC, du trésorier et du conseiller aux affaires universitaires en poste à titre de personne-ressource;
- Considérant** le rapport du comité de sélection déposé au comité exécutif le 29 novembre dernier;
- Considérant** la recommandation du comité de sélection d'embaucher M. François Landry à titre de conseiller aux affaires universitaires à compter du 7 janvier 2019;
- Considérant** l'article 6.3 c) des statuts du Syndicat ;
- Considérant** les échanges tenus au comité exécutif ;
- Considérant** la recommandation du comité exécutif d'embaucher M. Landry;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyé par le professeur ?, il est résolu :

- D'embaucher M. François Landry à titre de conseiller aux affaires universitaires à compter du 7 janvier 2019;
- De confier au comité exécutif le mandat de convenir des conditions de travail de M. Landry.

Point 07

Conférence des directeurs
et des directrices de
département 2.0

Avis juridique de
M^e Gabriel Hébert-Tétrault
concernant le projet de CDDD 2.0

Quelques questions
pour alimenter la réflexion

- * La convention collective des professeurs précise, très clairement, que la commission des études détermine le mode de fonctionnement des départements. Devrait-on alors abolir la conférence?
- * Un vote des assemblées départementales, comme le souhaitent les directions de département, légitimerait-il l'existence de la conférence informelle?
- * Comment faire en sorte que les directions de département possèdent toujours un mandat précis de leur assemblée avant de se prononcer sur les dossiers abordés à la conférence?
- * Ne serait-il pas plus intéressant, pour les directions de département, d'officialiser la conférence afin d'en faire une sous-commission des directions académiques au sein de la commission des études?
- * Si les directions de département n'ont pas l'intention de discuter des conditions de travail des professeurs à la conférence, comment s'assurer que la direction de l'UQTR fera de même?
- * Le VPAU devrait-il siéger, à titre d'observateur, à la conférence?
- * Est-ce le meilleur outil pour participer davantage à la gouvernance de l'UQTR?
- * Devrait-on exclure les directions de département de l'unité d'accréditation syndicale?

Point 08

Affiliation du Syndicat à
une centrale syndicale

Quelques réflexions en vrac

- Il n'y a que deux syndicats de professeurs d'université au Québec qui sont affiliés à une centrale syndicale. Les récentes négociations à l'UQAM et à l'UQO n'ont pas donné des résultats probants comparativement à l'UQTR.
- Le SPPUQTR bénéficie d'un personnel expérimenté, spécialisé, compétent et dédié exclusivement aux besoins des professeurs.
- Le SPPUQTR dispose, grâce au consortium des services juridiques, de procureurs d'expérience qui connaissent bien le réseau universitaire québécois et plus particulièrement les conditions de travail des professeurs de l'UQ.
- Le SPPUQTR dispose d'un fonds de défense professionnel qui a permis de verser des allocations, lors de la grève de 2008 et du lock-out de 2018, équivalentes à 100 % du salaire net des professeurs. Les centrales syndicales versent des allocations de quelques centaines de dollars par semaine et obligent les travailleurs à faire du piquetage.

Quelques réflexions en vrac (suite)

- Les centrales syndicales représentent autant les professeurs que les chargés de cours d'une même université.
- Aucune centrale syndicale ne pourra mettre à la disposition d'un syndicat les ressources nécessaires permettant d'accomplir les tâches liées aux postes de conseiller aux affaires universitaires et de technicien en administration du SPPUQTR.
- Le taux de cotisation actuel des professeurs de l'UQTR se compare avantageusement à ceux des autres syndicats de professeurs, mais avec un niveau de services beaucoup plus important.
- Il peut être intéressant pour un syndicat de professeurs, disposant de peu de ressources, d'adhérer à une centrale syndicale. Mais le SPPUQTR dispose des ressources nécessaires permettant de se doter des services dont les professeurs ont besoin.
- Les périodes de maraudage syndical se terminent à la signature de la convention collective.

Point 10

**Tribune des délégués et
des déléguées**

Point 11

**Adoption du procès-verbal
de la 321^e réunion du
conseil syndical**

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 321^e réunion du conseil syndical tenue le 18 octobre 2018;
- CONSIDÉRANT que les délégués ont reçu le projet dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégués sur la conformité du projet;

À la suite d'une proposition du professeur..., appuyée par le professeur..., il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la 321^e réunion du conseil syndical.

Point 12

Information et dépôt de documents

Point 12.1

Agenda du mois de décembre 2018

Dates à retenir pour octobre et novembre

- | | |
|------------------------|---|
| 6 décembre 16 h | Cocktail pour les professeurs qui se sont démarqués en 2018 |
| 7 décembre | Réunion du Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives (CIRRAC) |
| 8 décembre | Fête de Noël pour les enfants et les petits-enfants du personnel de l'UQTR |
| 10 décembre | Réunion du conseil d'administration de l'UQTR |
| 12 décembre | Réunion de la conférence des directeurs et des directrices de département |
| 13 décembre | Réunion du comité exécutif de l'UQTR |
| 14 décembre | Réunion du comité réseau des assurances collectives (CRAC) |
| 18 décembre | Fin de la session d'automne |
| 21 décembre | Fermeture du secrétariat syndical pour la période des Fêtes |

Point 13

**Allocation de retraite du
conseiller aux affaires
universitaires**

Considérant la prise de retraite de M. Alain Gamelin, à titre de conseiller aux affaires universitaires du Syndicat, le 31 décembre 2018;

Considérant la demande du comité exécutif de reporter la date de la prise de retraite de M. Gamelin après la période de négociation pour le renouvellement de la convention collective;

Considérant le travail accompli par M. Gamelin, en partie non rémunéré, durant la période de négociation et surtout durant la période du lock-out;

Considérant les états de services de M. Gamelin durant les trente et une années à l'emploi du Syndicat;

Considérant la règle 2 régissant les dépenses imprévues au budget initial du Syndicat;

Considérant la recommandation du comité exécutif de verser une allocation de retraite à M. Gamelin;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur ?, il est résolu d'autoriser le comité exécutif à verser à M. Alain Gamelin une allocation de retraite de 10 000 \$ au moment de son départ.

Point 14

Affaires nouvelles

**Date de la prochaine réunion du
Conseil syndical**

31 janvier 2019, 11 h 45

Joyeuses Fêtes!